



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
26

Nombre de membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 21 décembre 2023

---

**OBJET :**

DE-CDE-23-12-1-1) AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 14 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme RAVEAU, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ .

Le Comité,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;

### DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement.

ARTICLE	INTITULES	BUDGETE 2023	CREDITS AUTORISES 2024
215741	Installations matériel et outillage des cantines scolaires	246 400 €	61 600 €
21848	Autre matériels de bureau et mobiliers	16 729 €	4 182 €
2188	Autres	16 042 €	4 010 €

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANDEL  
Présidente

***Signé***